

>> Les quatre derniers numéros de "La presse lue par le SERCE",
sont en ligne sur www.serce.fr,
rubrique "[Publications / La presse lue par le SERCE](#)"

ZOOM

> PPE : la France définit la stratégie énergétique des dix prochaines années

Le 25 janvier, le gouvernement a publié le **projet de Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE)** pour les périodes 2019-2023 et 2024-2028. Il s'agit de la déclinaison opérationnelle de la **Stratégie Nationale bas carbone (SNBC)** présentée en décembre dernier.

Le projet confirme la place privilégiée accordée à l'électrification des usages énergétiques. Il fixe un objectif déterminant : réduire les émissions de CO₂ issues de la combustion d'énergies fossiles de 43 % par rapport à 1990, au cours des dix prochaines années, avant de parvenir à la neutralité carbone d'ici 2050. Tout en ciblant les énergies fossiles, le projet de PPE ne précise **pas de trajectoire sur la taxe carbone**. Celle-ci devrait être fixée en fonction des conclusions du Grand débat national qui vient d'être lancé.

Le projet de PPE prévoit de **réduire la consommation d'énergie finale de 14 % entre 2012 et 2028** (soit 6 % de moins que prévu par la loi de transition énergétique de 2015) et de **baisser en même temps la consommation d'énergie primaire d'origine fossile de 35 %**. D'ici 2022, les 4 centrales à charbon françaises seront fermées ainsi que 14 réacteurs nucléaires à l'horizon 2035.

Le texte laisse ouverte l'option du **nucléaire**. La filière devra présenter d'ici mi-2021 un programme de travail destiné à préciser les conditions de financement d'un éventuel nouveau parc, un modèle réactualisé de l'EPR et des propositions de sites de construction.

La part des **énergies renouvelables** dans le mix énergétique devra quant à elle progresser pour représenter 32 % du mix énergétique. Le projet repose sur une multiplication par 2,5 de la puissance installée des éoliennes terrestres et un quintuplement pour l'énergie solaire. Les ambitions sont moins élevées en ce qui concerne l'éolien off shore. Des appels d'offres limités seront publiés dans les 5 prochaines années. La chaleur renouvelable sera également encouragée.

La France devrait doubler sa capacité d'exportation d'électricité auprès de ses voisins européens. L'abondance de capacité sur le marché risque néanmoins d'entraîner une chute des prix, ce qui pèserait défavorablement sur les finances d'EDF. Pour pallier ce risque, un prochain gouvernement pourrait décider de fermer préalablement des capacités nucléaires ou de limiter les investissements dans les renouvelables.

Le texte de la PPE doit être soumis à différentes instances pour consultation (Autorité environnementale, Conseil National de la Transition Écologique, Conseil Supérieur de l'Énergie,...) avant son adoption définitive, probablement à l'automne prochain.

► Télécharger le [Projet de PPE](#) (368 p.) / [la synthèse](#) (38 p.) (source : www.ecologie-solidaire.gouv.fr)

Courant mars, le gouvernement présentera un **projet de loi sur l'énergie** afin d'adapter trois objectifs de la loi Transition énergétique pour la croissance verte publiée en 2015, pour qu'ils coïncident avec la PPE. Cette "petite loi" intégrera en particulier le report de 2025 à 2035 de l'objectif de baisse de la part du nucléaire. En retard sur ses objectifs de réduction de la consommation d'énergie primaire, elle permettra de réviser à la baisse l'ambition pour 2030. L'objectif de réduction de 20 % devrait être ainsi ramené à 17 %. En revanche, elle devrait porter à 40 % l'objectif de réduction de la consommation d'énergies fossiles initialement prévu à 30 %.

> [Le Monde - 29/01/19 - www.actu-environnement.com - AEF - 17 et 25/01/19](#)

> ÉCONOMIE

Le Medef s'apprête à modifier ses statuts pour y inscrire sa "raison d'être" : **"Agir ensemble pour une croissance responsable"**.

> [Le Figaro - AEF - 15/01/19](#)

L'immobilier logistique bat des records en France. **En 2018, les investissements se sont élevés à 2,7 Mds €**. Ils sont à 90 % le fait de fonds d'investissement internationaux qui préfèrent la France au Royaume Uni qui pâtit du Brexit, à l'Allemagne où les prix sont encore plus élevés et à l'Europe du sud, moins stable sur les plans économique et politique. Avec **plus de 3 millions de m² d'entrepôts de plus de 10000 m² loués en 2018**, la demande logistique placée a reculé de 19 % par rapport à 2017 mais tout **en restant supérieure de 14 % à la moyenne observée au cours des 5 dernières années**. Pour la 3^{ème} année consécutive, le niveau de demande placée dépasse les 3 millions de m². Après avoir déserté les villes, les entrepôts réapparaissent sous de nouvelles formes. Le développement de l'e-commerce et des nouveaux modes de distribution entraînent une inflation des flux de transport, créant de plus en plus de nuisances dans les villes. Les collectivités se saisissent désormais de la problématique du transport de marchandises pour optimiser et mutualiser les flux de livraison des derniers kilomètres. L'engouement des entrepôts XXL hors agglomération, recule au profit des **Centres de Distribution Urbaine (CDU)**, en général situés en entrée d'agglomération ou des **"hôtels logistiques"** de 20 000 à 40 000 m², situés en entrée de ville. Ces espaces multimodaux associent en un lieu unique des activités commerciales, sportives, agricoles et logistiques. On voit également fleurir des **"Espaces Logistiques de Proximité (EPL)"** de moins de 1000 m², en coeur de ville. **Copiloté par La Poste, Urby** est un réseau de logistique urbaine qui compte déjà 7 centres de logistique mutualisée entre enseignes. D'ici 2020, il devrait compter 22 sites de 1 000 à 1500 m² chacun .

> [Le Moniteur des travaux publics - 21 et 23/01/19](#)

D'après **une étude de l'Observatoire des Finances et de la Gestion publique Locale (OFGL), l'investissement communal et intercommunal est mal orienté** depuis les dernières élections de 2014. **Le volume d'investissements a globalement reculé de 15 %** par rapport au mandat précédent, notamment entre 2014 et 2015 (-24 %). A l'approche des fins de mandats, on constate une reprise des investissements de 9,4 % en 2017 et de 7 % en 2018 (en valeur). Toutefois ce rebond est à relativiser compte tenu de la hausse des prix constatée dans le BTP. Au cours des 10 derniers mois, l'indice des prix des travaux publics a augmenté de 3,8 %, et de 2,5 % pour le bâtiment. Si la moyenne des investissements, déjà faible, s'élève à 293 € par habitant, d'importantes disparités demeurent entre les communes. Plus de 11 000 d'entre elles ont consacré moins de 175 €/ hab. aux dépenses d'équipement entre 2014 et 2017. En dehors de certains facteurs connus (petites communes, population non résidente, zone de montagne, communes touristiques...), l'investissement dépend également de l'ampleur des réalisations passées, de la situation financière initiale et de la richesse fiscale. Deux autres paramètres interviennent également, en lien avec des collectivités tiers : la place de l'intercommunalité (plus elle investit, moins la commune le fait) et l'effort de subventionnement des départements qui constitue un effet de levier.

► Télécharger [l'étude sur l'investissement des communes et intercommunalités depuis 2014 / OFGL](#) (source : www.collectivites-locales.gouv.fr/ofgl)

> www.lagazerttedescommunes.com - 22/01/19 - www.banquesdesterritoires.fr - 23/01/19

> SOCIAL

D'après **l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS), les exosquelettes** peuvent être regroupés en deux familles : les Dispositifs d'Aide Physique (DAP), mécanisés, et les Robots d'Assistance Physiques (RAP), motorisés. Ils se distinguent également en fonction de la zone du corps qu'ils assistent : membres inférieurs ou supérieurs, dos ou corps entier. D'après l'INRS, le recours à un exosquelette permettrait de **réduire l'effort musculaire de 10 à 40 %**. Si ces dispositifs apportent un soulagement certain à leur utilisateur, **il ne s'agit pas d'EPI** car ils ne protègent pas des risques. Le cadre réglementaire des exosquelettes à usage professionnel n'est pas encore défini et aucune norme dédiée ne s'applique. Leur intégration en entreprise nécessite au préalable une véritable réflexion et l'évaluation des besoins. L'INRS note en particulier quels points sur lesquels être vigilant : l'inconfort dû à des frottements ou des pressions répétés ; des risques de collision, déséquilibre et/ou mouvements incontrôlés ; l'augmentation du stress liée à l'attention exigée ; des sollicitations cardio-vasculaires accrues ; de nouvelles contraintes biomécaniques susceptibles de provoquer des Troubles Musculo Squelettiques (TMS).

► Plus d'information sur le [site de l'INRS / Dossier Exosquelettes](#) (source : www.inrs.fr/risques)

> www.lemoniteur.fr - 18/01/19

> ENERGIE - TÉLÉCOMMUNICATION - ENVIRONNEMENT

EN FRANCE

En ouverture des **Assises européennes de la Transition énergétique** organisées à Dunkerque, **le ministre de la Transition écologique, François de Rugy** a ouvert la discussion avec les associations d'élus sur **l'affectation d'une part de la taxe carbone aux collectivités**. "Les **Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET)** qui n'ont pas fait l'objet de moyens affectés sont un levier possible, car ils fixent des objectifs concrets dont on peut mesurer les effets". En échange, le ministre leur demande de s'engager aux côtés de l'État pour défendre la trajectoire de la taxe carbone. Les collectivités sont invitées à faire des propositions qui pourraient aboutir dès le **projet de loi sur les finances locales** attendu pour le mois de mars. Les territoires souhaiteraient recevoir 300 M€ dès 2019, puis 800 à 900 M€ par an à partir de 2020. Ces montants permettraient de financer l'ingénierie locale nécessaire pour concevoir et mettre en oeuvre les PCAET. En contre partie, les collectivités devraient s'engager via des contrats d'objectifs dont l'atteinte conditionnerait la redistribution d'une part de la taxe carbone.

> www.lagazerttedescommunes.com - 22/01/19 [Enerpresse](#) - 24/01/19

Le 28 janvier dernier, **les ministres de l'Écologie, François de Rugy et de l'Économie, Bruno Lemaire** ont signé le **Contrat Stratégique de la Filière Nucléaire (CSFN)** avec le **Président du Comité Stratégique de la filière, Dominique Minière**, également Directeur du parc nucléaire et thermique d'EDF. Le CSFN engage réciproquement l'Etat et les acteurs industriels du secteur. Il vise en particulier à maintenir les compétences et les savoir-faire de la filière, "condition essentielle de sa pérennité". Le CSFN dessine "une stratégie globale" pour mettre en place "un portefeuille d'offres qui répond aux besoins du marché international dans les prochaines années". C'est pourquoi les autres axes du contrat concernent la transformation numérique du secteur, la R&D et la transformation écologique de la filière ainsi que le développement à l'international.

> [AEF - 29/01/19 - Enerpresse - 30/01/19](#)

L'Observatoire de l'Immobilier Durable (OID) a publié le **"Baromètre 2018 de la performance énergétique et environnementale des bâtiments tertiaires"**. Près de 17 600 constructions hébergeant des **bureaux, commerces ou programmes mixtes** (soit 37 millions de m²) ont été analysés. L'étude révèle une consommation énergétique réelle totale de 182 kWh_{ef}/m²/an et 3 437 kWh_{ef}/ETP/an pour un bâtiment moyen. Si depuis 2010, la consommation énergétique est orientée à la baisse, de l'ordre de 1,6 % par an, cela reste insuffisant pour atteindre les objectifs fixés par la France. Il devrait être de **3 % par an pour espérer réduire de 40 % la consommation énergétique des bâtiments tertiaires à l'horizon 2030** par rapport à 2010. Plusieurs paramètres entrent en ligne de compte sur les besoins énergétiques des bâtiments : la surface utile brut (36 %), l'âge (13 %) et la famille de l'édifice. Sa taille et la situation géographique sont également des facteurs à prendre en considération pour obtenir des données permettant de prédire la consommation énergétique surfacique. D'après l'OID, il est techniquement possible de réduire de 40 % la consommation énergétique des bâtiments tertiaires, en **améliorant notamment son exploitation**. Toutefois cela requiert un niveau d'investissement élevé ainsi que des travaux sur le bâti qui "ne sont pas liés uniquement à la performance énergétique". La neutralité carbone paraît "très difficile à atteindre" sans compensation.

* ef = énergie finale

► Télécharger le [Baromètre 2018 de la performance énergétique et environnemental des bâtiments tertiaires](#) / OID (source : www.o-immobilierdurable.fr, rubrique "Ressources")

> [www.batiweb.com - 18/01/19 - AEF - 22/01/19](#)

Le premier **Comité de pilotage du Plan BIM 2022** s'est réuni le 24 janvier. Quatre nouveaux membres l'ont rejoint : l'Union des Géomètres-Experts (UNGE), la fédération des SCOP-BTP, Entreprises Générales de France BTP (EGF-BTP) et la Fédération des Industries Électriques, Électroniques et de Communication (FIEEC). **Yves Laffoucrière, Président du Plan BIM** en a rappelé l'objectif : "généraliser l'utilisation de la maquette numérique et la partager dans tous les territoires, avec tous les acteurs au moyen d'outils adaptés". Deux chantiers sont jugés prioritaires : la mise en place d'un **Observatoire du numérique** par ADN Construction qui devra être opérationnel d'ici début 2020, et l'élaboration d'un **cahier des charges des relations entre maître d'ouvrage / maître d'oeuvre et maître d'ouvrage / entreprise**. Des actions de communication sont également prévues pour entraîner l'ensemble de la profession dans cette transformation. Des chantiers plus techniques auront lieu sur **l'interopérabilité** ou le **cadre normatif**. Le prochain comité de pilotage se tiendra le 26 mars.

> [www.batiactu.com - 28/01/19](#)

Un arrêté du 2 janvier, qui doit entrer en vigueur le 1^{er} juillet prochain, précise les conditions d'organisation du **service de recharge de véhicules électriques sur les aires de service auto routières**. Dans le cas d'aires déjà équipées de bornes de recharge, le texte indique qu'il ne peut être mis fin au service "sans un motif sérieux et légitime" et que toute diminution du niveau de service offert aux usagers doit être justifiée. Pour les aires non équipées jusqu'à présent, il "impose aux sociétés concessionnaires, dès lors que la réalité du besoin est établie, d'étudier la faisabilité technique de l'aménagement de telles bornes". Sont précisées les modalités liées aux contrats et aux avenants passés avec le concessionnaire d'autoroute en vue de faire assurer par un tiers la construction, l'exploitation et la maintenance d'une infrastructure de recharge. Si la durée du contrat est insuffisante pour amortir l'investissement demandé, le principe d'une compensation financière de l'opérateur d'infrastructure de recharge est également exposé.

► Télécharger l'[arrêté du 2 janvier 2019](#) (Source : Journal officiel du 27/01/2019)

> [www.lemoniteur.fr - 28/01/19](#)

Le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) a publié un **rapport intitulé "À la reconquête de la nuit"** consacré à la **pollution lumineuse**. Faisant preuve de pragmatisme, il préconise non pas de compléter mais de "mobiliser pleinement" les outils réglementaires déjà existants. Pour le CGEDD la normalisation technique constitue "le vecteur privilégié de diffusion de la prévention de la pollution lumineuse auprès des professionnels d'autant qu'elle est intégrée dans les cahiers des charges d'opérations de rénovation". La question des seuils d'éclairage doit également être traitée, y compris pour l'éclairage public. Côté collectivités, le CGEDD recommande de s'appuyer sur la planification préexistante à différents niveaux (Sraddet, PCAET, PLU) pour **intégrer progressivement une "trame étoilée" et un "plan lumière" prescriptif** et cohérent, adapté au contexte local, intégrant également le Règlement Local de Publicité (RLP). Il envisage que **la compétence "éclairage public et réseau"** soit regroupée au niveau départemental via l'adhésion aux syndicats d'énergie. Selon lui cela permettrait de favoriser la rénovation des réseaux d'éclairage (au rythme moyen de 3 % par an). L'instauration de diagnostics sur la biodiversité et les besoins réels en éclairage, différenciés par zones, permettraient de créer "un préalable à une planification porteuse". La mission propose la **généralisation d'un inventaire géolocalisé des sources lumineuses** du parc public des collectivités. Les dotations d'investissement pourraient être bonifiées lors de rénovations du parc d'éclairage grâce à une valorisation financière par les CEE.

► Télécharger le [Rapport "À la reconquête de la nuit"](#) / CGEDD (source : <http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr>)

> [www.banquedesterritoires.fr - www.actu-environnement.com - 21/01/19](#)

La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et régies (FNCCR) a créé **un jeu, Efficacitiz**, destiné à promouvoir l'efficacité énergétique des bâtiments auprès des collectivités locales. Devenus Directeurs généraux des services communaux, les joueurs doivent mener le plus d'actions efficaces possibles pour réduire la consommation énergétique globale de leurs communes. Les différentes stratégies proposées peuvent se voir contrariées par divers événements inspirés de la réalité du terrain.

> [www.environnement-magazine.fr - 16/01/19](#)

EN RÉGIONS

Bretagne. Le projet Bretagne Très Haut débit 2019-2023 entre dans sa seconde phase. Piloté par le **syndicat mixte Mégalis Bretagne**, il doit faire l'objet d'un **marché de conception-réalisation**. L'investissement sera réparti entre la Région (800 M€) et les 59 EPCI (178 M€).

> [Le Moniteur des travaux publics - 23/01/19](#)

Grand Est. Pour compenser en partie la fermeture de la **centrale nucléaire de Fessenheim (68)**, la **Commission de Régulation de l'Énergie (CRE)** a lancé le 23 janvier dernier **plusieurs appels d'offres relatifs à l'installation de 300 MWc de centrales photovoltaïques**, limités au département du Haut-Rhin. La commission européenne a donné son accord au soutien public qu'apportera l'État. L'aide consistera en un contrat d'achat (pour un coût de 250 M€) sur 20 ans pour les installations les plus petites et d'un complément de rémunération, également sur 20 ans, pour les installations plus importantes d'une puissance supérieure à 500 kW. Scindé en plusieurs lots, l'appel d'offres portera sur 200 MWc de capacités au sol, 75 MWc de grandes installations sur toiture et 25MWc de petites installations. "Un bonus environnemental sera attribué aux centrales au sol qui s'implanteront sur des terrains dégradés".

> [www.journaldelenvironnement.net - 18 et 24/01/19](#)

Ile de France. Des start up et des laboratoires de recherche travaillent ensemble pour déployer des systèmes avancés de **pilotage énergétique** au sein de **trois campus**. Lancé en mai 2018, le projet, baptisé **"Grid power for sustainability"** vise à optimiser en temps réel des compteurs, flux télécoms sécurisés, logiciels de pilotage, station d'autopartage, production d'électricité photovoltaïque, éclairage intelligent... afin d'étudier les interactions entre **plusieurs systèmes micro-grids**. Trois démonstrateurs seront installés en 2020 à l'éco pépinière de Sénart (77), au Smart Building du CESI à Nanterre (92) et sur le bâtiment "la fibre entrepreneur - Drahi-X Novation Center" de l'École polytechnique à Palaiseau (91). L'objectif consiste à proposer des solutions de gestion énergétique efficaces à différents niveaux (bâtiments, zones, véhicules). "Chaque micro-grid comprendra un bâtiment équipé de capteurs de mesure selon les spécificités du bâtiment (consommation et production électrique, température, station météo, ...), et d'une source locale de production d'électricité (photovoltaïque), en complément du branchement au réseau électrique d'Enedis". Le projet représente un investissement de 2 millions d'euros financé à hauteur de 42,5 % par les fonds Feder attribués par la région.

> [Energie Plus - 15/01/19](#)

Pays de la Loire. Le CHU de Nantes se digitalise. Une plateforme permettant de relier tous les métiers du pôle hospitalier sera reliée aux installations techniques du bâtiment (électricité, CVC, fluides médicaux...) et aux systèmes de sûreté et de sécurité. Le groupement d'entreprises ayant remporté le marché s'appuie sur une entreprise du SERCE, Siemens et Télécom Santé.

> [Le Moniteur des travaux publics - 23/01/19](#)

EN EUROPE

Royaume Uni. Hitachi a annoncé la suspension de son projet de **construction de réacteurs nucléaires** à Wylfa, au Pays de Galles. En novembre, c'est **Toshiba** qui se désengageait du projet de Moorside (Combrie). Désormais il manque 5,5 GW de capacité pour que le Royaume-Uni puisse renouveler son parc de production d'électricité. Or ses centrales à charbon devront cesser de fonctionner en 2025 et 14 des 15 réacteurs nucléaires en service doivent être arrêtés avant 2030. **EDF** reste engagée dans la construction de deux tranches à Hinkley Point, mais une seule a été mise en chantier. La mise en oeuvre du programme nucléaire britannique repose sur la mise en service de 15 GW de nouvelles capacités d'ici 10 ans.

> [www.journaldelenvironnement.net - 18/01/19](#)

> BTP

Depuis le 1^{er} janvier, **l'Union des Entreprises du Génie Énergétique et Climatique de France (UECF)** et **l'Union nationale de Couverture et Plomberie (UNCP)** se sont regroupées au sein de la Fédération Française du Bâtiment (FFB) pour former **l'Union des Métiers du Génie Climatique, de la Couverture et de la Plomberie (UMGCCP)**. **Jean-Luc Wiedemann** (ex-UNCP) et **Pascal Housset** (ex UECF) en assurent respectivement la présidence et la vice présidence.

> [Fnas Infos - Janvier 2019](#)

> NOMINATIONS

Rachel Chermain, 43 ans, a été nommée **Secrétaire générale** de la **Fédération française des Négociants en Appareils Sanitaires, chauffage, climatisation et canalisations (FNAS)**. Elle succède à Raphaël Flipo.

> [Fnas Infos - Janvier 2019](#)

Ghislain Eschasseriaux succède à Julie Purdue comme **Délégué général de la Fédération des services énergie environnement (Fedene)**.

> [www.environnement-magazine.com - 17/01/19](#)